ADMINISTRATION
COMMUNALE DE WOLUWESAINT-PIERRE
Service Urbanisme
Monsieur Damien DE KEYSER,
Echevin de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93
B – 1150 BRUXELLES

V/Réf: MC/DW-S/2142

N/Réf.: AVL/JMB/WSP-2.174/s.580

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

<u>**Objet**</u>: <u>WOLUWE-SAINT-PIERRE</u>. Rue Jean Deraeck, 71.

Transformation et extension d'une maison unifamiliale.

(Correspondante: Mme M. Champenois)

En réponse à votre lettre du 16 novembre 2015 sous référence, reçue le 17 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 9 décembre 2015.

La demande concerne une petite maison unifamiliale qui figure à l'inventaire du patrimoine architectural (1902) et qui s'inscrit dans une rangée de maisons semblables. La notice de rue de l'inventaire rapporte que, comparée aux autres voies de la Commune, la rue Jean Deraeck conserve les enfilades de petites maisons les plus homogènes.

La demande porte sur la régularisation du sol des annexes arrière existantes et de la terrasse (conformes au RRU), ainsi que sur leur démolition et reconstruction suivant le gabarit maximum donné par le RRU. En façade avant, les travaux se limitent au renouvellement des finitions et des menuiseries à l'identique afin de respecter le caractère de l'ensemble des maisons. A l'arrière, la lucarne existante est agrandie ; les menuiseries en PVC seraient remplacés par du bois.

La CRMS approuve les interventions projetées car elles tendent à préserver les caractéristiques stylistiques et matérielles du bien en améliorant son confort. Elle demande de strictement respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO Secrétaire

c.c.: - B.D.U. - D.M.S.: Mme I. Leroy; - B.D.U. - D.U.: Mme J. Van Laethem.

M.L. ROGGEMANS Présidente